

- Copie -

Ministère

de

l'Intérieur.

Paris, 16 Juin 1817. 241

A M. De S. Barante, Directeur -
J.^{al} des contributions indirectes.

M. L. N. Bon, je reçois votre lettre
du 14. de ce mois. vous me recommandez le jeune
Benoît, compositeur musicien qui, ayant obtenu
le grand prix en 1817, est allé en Italie comme
pensionnaire aux frais de l'état.

Le secours promis par le règlement tout pour
5. années. Vous exigez que la suite du J.^{al} artiste
ne lui permette pas de rester ce temps là à Rome
et à Naples, vous voudriez que s'il était
obligé de revenir à Paris, la pension accordant
lui fut continuée durant le temps indiqué.

Vous ne devez pas douter de plaisir que
j'aurai toujours de faire ce qui vous sera agréable
quand cela dépendra de moi.

Et si ce que vous souhaitez me m'est moins
permis.

Le secours donné tout pour l'étude et
hors de France. On veut avoir des journaux
qui, ayant analysé les principales méthodes et
comparé tout le genre, viennent chez nous
avec des idées formées, et préparées par de saines notions
à des travaux profonds et originaux.

L. J.

Les voyages mesclorment pas aux 2. villes que
vous citez. Les uns doivent aller à Turin, à
Milan, à Vienne. Le climat de la Haute
Italie et de l'Allemagne n'a point pour les
sentir le plus faible. Les incursions que l'on
peut redouter sur le bord du Tibre et dans
les parties méridionales.

Il paraît dans l'intérêt de M. Benoit
lui-même qu'il fût l'itinéraire que les
instructions de l'Académie ont tracé. S'il ne
pouvait s'y soumettre et qu'il rentrât en France
avant les 5. ans expirés, il renouvellerait pas cela
au bénéfice de la pension.

J'ai vu dernièrement que j'avais dû recevoir une
lettre de M. Chéronin, Directeur de l'École à ce sujet.
mais je n'ai rien reçu à cet égard, et si j'étais
consulté, je me verrais forcé de répondre dans
le sens de cet explication.

J'ai l'honneur &c.

Le M^{re} J^{re} Etat de la République,